

Conseil d'école du 8 novembre 2018 :**Membres présents :**

- Madame CHABOT (adjointe), Monsieur EPOULET (maire)
- Mesdames RENAULT, ROBIN, TIMORES, TEXIER et Messieurs MOUCHAR, POTREAU, (représentants des parents d'élèves)
- Madame BOURLON et Monsieur SOURISSEAU (DDEN)
- Mesdames BIREBENT, GUERMEUR, MATHE-SAGOT, PIFFETEAU (enseignantes) et Monsieur GUILLEMAIN (enseignant et directeur)

Secrétaire de séance : l'équipe enseignante.

1 Point sur la rentrée 2018/2019 :

- Effectifs actuels :

PS/MS Mme PIFFETEAU	GS/CP Mme BIREBENT	CP/CE1 Mr GUILLEMAIN	CE1/CE2 Mme GUERMEUR	CM1/CM2 Mme MATHE-SAGOT
10 PS + 16 MS	17 GS + 6 CP	11 CP + 11 CE1	5 CE1 + 20 CE2	11 CM1 + 12 CM2
26	23	22	25	23

Soit un total de **119 élèves** pour **92 familles**

Effectif en baisse -3 par rapport à l'année précédente.

- Rythme scolaire : les mêmes horaires pour toutes les classes :

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00
13h45-16h00	13h45-16h00		13h45-16h00	13h45-16h00

Pause méridienne sur 3 services :

1^{er} service : 12h00 – 12h35 PS/MS/GS

2^{ème} service : 12h30 – 13h05 CP/CE1

3^{ème} service : 13h00 – 13h35 CE2 / CM1 /CM2

- Le règlement intérieur 2018-2019:

- Le règlement intérieur 2018-2019 a été adopté. Il est décidé d'afficher le règlement intérieur.



Fermeture de la grille 9h05

Le problème d'élèves qui arrivent en retard est soulevé. Monsieur le maire préconise une plus grande vigilance face aux élèves (parents) retardataires. L'agent chargé d'ouvrir le portail est obligé d'arrêter son travail pour leur ouvrir. Il est difficile de faire autrement dans l'état actuel des choses, sinon c'est le directeur qui sera obligé d'aller ouvrir.

Certains aménagements peuvent être envisagés : visiophone avec gâche automatique...

Il est décidé d'envoyer un courrier aux parents retardataires au bout de trois retards. Cette règle est ajoutée dans le règlement intérieur.

Il est rappelé qu'il faut prévenir la cantine en cas d'absence prévue pour que le repas ne soit pas facturé aux familles par téléphone 05 48 78 09 87 ou par mail : mairie.germond-rouvre@wanadoo.fr.

2 Point sur les actions et les projets pour l'année 2018/2019 :

o Pour toutes les classes :

i. Bibliothèque municipale :

1. le mercredi matin : semaine impaire du CP au CM2 des groupes de niveau, semaine paire PS-GS (30 minutes par groupe)

ii. Gymnase de St Maxire (le vendredi matin de 9h30 à 11h30) :

1. 6 séances (3+3) périodes 1 et 2 pour les CM1-CM2
2. 6 séances (3+3) périodes 3 et 4 pour les PS-MS et GS-CP

Le transport et la location de la salle sont pris en charge par la municipalité.

iii. Piscine :

Le projet concerne les élèves de CP-CE1-CE2 (53 élèves) : du jeudi 29 novembre au 31 janvier (8 séances). 8 personnes sont habilitées ce qui va permettre une rotation et un encadrement plus important. 4 maitres-nageurs encadreront les élèves nageurs. L'objectif est de se familiariser avec le milieu aquatique.

Le transport est pris en charge par la municipalité, l'entrée à la piscine est gratuite (pris en charge par la CAN).

iv. Projets :

1. Le prix des incorruptibles : toutes les classes de la PS au CM2.
2. Lectures partagées : classes en binômes (Les CE1-CE2 lisent aux GS-CP, les CM1-CM2 lisent aux CP-CE1, les CP-CE1 liront aux maternelles plus tard dans l'année).
3. Echange de service école- collège qui devrait concerner l'histoire-géographie.
4. Projet Kalulu pour les GS : projet expérimental sur les apprentissages (3x20 minutes par semaine) avec des tablettes proposé par l'INSERME (deux académies concernées : Nice et Poitiers). Les 8 tablettes et 8 casques resteront à l'école à la fin du projet.

5. Projet clown :

En partenariat avec l'association Matapeste pour le Très Grand Conseil Mondial des Clowns. Ce projet débutera en période 4. Pour les 3 « petites » classes : ateliers de créations plastiques. (10 séances de 2h par classes). Avec l'intervention de la plasticienne Cathy Duval. Pour les 2 autres classes : ateliers d'expression (10 séances de 2h en ½ groupe). Coût global du projet : 4115€ qui inclut les ateliers, une conférence, la présentation des réalisations lors du TGCMC (14/15/16 juin) + un spectacle de clowns pour la fête de l'école. La municipalité participera par une subvention exceptionnelle à hauteur de 2500€. Encore en attente, la part du financement de Niort Agglo.

v. PPMS :

Exercice d'évacuation le 25/09/18. Il en restera deux à effectuer.

Exercice de confinement intrusion le 11/10/18, reste deux à effectuer.

3 Questions diverses :

– **Pourrions-nous avoir le programme des APS pour l'année 2018-2019 ?** Les séances de yoga ont été mises en place, le mardi et le jeudi soir de 16h à 17h. Les séances ont lieu par groupes d'une douzaine d'élèves, tout au long de l'année en commençant par les CM1-CM2 et en terminant par les PS-MS. Il n'y aura pas d'autres APS prévues (manque de place, difficulté à recruter). Il restera des séances en fin d'année pour ceux qui seront volontaires. Les parents auraient souhaité connaître ces informations dès le début de l'année. Une note explicative va être proposée aux familles.

– **Y aura-t-il une réunion de la commission scolaire cette année (commission qui traite ce qui n'est pas traité au conseil d'école : cantine, budget, agents municipaux...)?** Oui, elle est fixée le 29 novembre 2018, elle est ouverte à l'APE et à la liste des représentants des parents d'élèves. Elle est aussi ouverte aux parents d'élèves qui le souhaitent, sur inscriptions à la mairie.

– **Les enfants ont été témoin d'un acte de violence envers une enseignante, que prévoit le règlement ? Existe-t-il un dispositif dans ce cas ? Un retour a t'il été fait envers les enfants ?** L'incident en question n'était pas un acte de violence mais une très grosse crise de colère, qui a été réglée en mettant l'élève à l'écart. Les parents ont été avertis de l'incident, ainsi que l'Inspection. Le suivi des élèves est fait en coordination avec la mairie, notamment avec un mot collé dans le cahier de liaison en cas d'incidents et/ou d'incivilités répétitifs. Le maire précise aussi que l'attitude des parents peut être prégnante.

– **Suite au dernier incident qui a eu lieu sur la structure, quelles dispositions ont été prises ? La commission de sécurité vérifie t'elle l'ensemble de la structure ?**

Des ateliers de manipulation avaient été mis en place en CP en début d'année pour apprendre à utiliser la structure. Suite à cet incident, il a été décidé que la structure serait interdite aux CP.

La commission de sécurité vérifie toutes les installations tous les deux ans, en plus de la certification de sécurité de la structure. A chaque période de vacances, un agent vérifie l'état des installations.